



Le 8 avril 2014,

Marcel Dupuy,
Secrétaire départemental
du SE-Unsa 78

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie
DSDEN des Yvelines

Objet : Obligations de service des remplaçants

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Au nom du SE-Unsa, nous souhaitons attirer à nouveau votre attention au sujet du service des enseignants du 1er degré remplaçants et sur postes fractionnés lorsque ceux-ci doivent effectuer leur service sur des communes dont les jours et les horaires scolaires sont différents en raison de l'aménagement du temps scolaire.

Qu'en est-il des ZIL et BDM qui atteindront ou dépasseront leurs quotas d'heures ? Quels ajustements sont prévus et quelles consignes sont données aux services et aux IEN ?

Nous attendons que vous puissiez développer des propositions satisfaisantes, afin que ces situations n'ouvrent pas la porte à des services sans limite pour nos collègues.

Nous vous faisons part des positions du SE-Unsa en la matière :

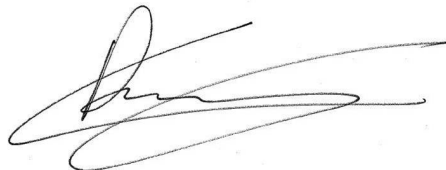
- récupération du temps équivalent aux heures d'enseignement accomplies en plus des obligations de service hebdomadaire ;
- pas d'heures à rendre en cas de "sous service" ;
- pas de service hebdomadaire comprenant à la fois le mercredi et le samedi ;
- calendrier des temps de récupération établi dans l'intérêt du service, après consultation de l'enseignant.

Le SE-Unsa revendique une reconnaissance en termes de temps. S'agissant du calendrier des récupérations, nous nous opposons à toute forme de concertation de gré à gré entre l'enseignant et l'IEN. Au nom de la transparence et dans un intérêt de protection des enseignants, ces calendriers doivent être, à notre avis, discutés en CAPD. Cette instance fixerait les grandes lignes de fonctionnement du dispositif, telles les périodes de récupération et anticiperaient au maximum pour les enseignants se trouvant sur des postes non évolutifs en cours d'année.

Nous savons que parallèlement le ministère prépare un décret sur le service des remplaçants et que le texte définitif sera voté lors du CTM du 7 mai 2014. Le problème est que, pour le moment, les réponses qui sont données sur le terrain aux collègues du département sont disparates, pas claires et le plus souvent peu satisfaisantes ! Nous souhaitons donc que vous fournissiez une réponse départementale harmonisée à ce sujet.

Restant à votre disposition, veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Marcel Dupuy,
Secrétaire départemental du SE-Unsa 78

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Dupuy', with a long horizontal flourish extending to the right.